

La représentation sociale des juges et des experts concernant le meilleur intérêt de l'enfant dont la garde est contestée

Elisabeth Godbout, PhD, t.s.

Colloque de l'ARUC – Séparation parentale,
recomposition familiale

Université Laval

15 octobre 2015

Fonds de recherche
Société et culture
Québec 



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada 

Mise en contexte

- Lors d'une séparation, la plupart des parents arrivent à s'entendre sur le partage du temps parental.
- 7,7 % des dossiers présentent deux demandes divergentes pour la garde et le désaccord persiste au terme des procédures dans moins de 3 % des dossiers (Biland & Schütz, 2012)
- Les enfants dont la garde est disputée sont à risque: triangulation dans le conflit, exposition aux conflits et à la violence conjugale (Ayoub, Deutsch, & Maraganore, 1999; Drapeau, Gagné, & Hénault, 2004; Jaffe, Crooks, & Poisson, 2003; Johnston & Campbell, 1993)
- Le conflit interparental: fortement associé à l'adaptation des enfants (Amato & Keith, 1991; Emery, 1999; Grych, 2005; Hetherington, 1999; Kelly, 1998; Wallerstein & Corbin, 1999)
- Un enjeu de santé publique (Pruett & DiFonzo, 2014)

Problématique

- * Le meilleur intérêt de l'enfant (MIE): un principe général issu du droit qui est le seul critère relatif à la détermination de la garde (D.-Castelli & Goubau, 2005; Malacket, 2010)
- * Distinguer, au travers de multiples possibilités:
 - * la solution la plus favorable au bien-être psychologique d'un enfant (Emery, Otto, & O'Donohue, 2005)
 - * dans le contexte particulier qui caractérise sa situation (D.-Castelli & Goubau, 2005; Lavallée, 2005).

Problématique

Quels sont les enjeux autour du principe du MIE?

- * interdisciplinaires;
- * sociaux;
- * scientifiques.

Question de recherche

Dans un contexte de séparation
hautement conflictuelle :

Quelle est la représentation sociale des
juges et des experts concernant le
principe du meilleur intérêt de l'enfant
dont la garde est contestée?

Cadre théorique la théorie des représentations sociales

(Abric, 2011; Jodelet, 1989; Moliner, Rateau, & Cohen-Scali, 2002)

- * Un ensemble d'éléments cognitifs (opinions, informations, attitudes, etc.) à propos d'un objet social donné;
- * cet ensemble est **organisé**;
- * la représentation est **partagée** par des individus d'un même groupe social;
- * elle est **collectivement produite** à travers les interactions sociales;
- * elle est **socialement utile**.

Les principes organisateurs des RS

(Clémence, Doise, & Lorenzi-Cioldi, 1994; Clémence, 2003)

- 1) Les différents membres d'une population étudiée partagent certaines croyances au sujet d'un enjeu social donné.
- 2) Les individus ou les groupes peuvent différer d'opinion entre eux; se positionner différemment et adhérer de façon variable à certains principes (organisateur).
- 3) Au-delà des croyances communes modulées par des différences individuelles, les représentations sociales sont ancrées dans des réalités collectives.

Cadre d'analyse (Clémence, 2003)

Niveaux	Concepts	Objectifs de recherche
Niveau 1: parler et se comprendre	<ul style="list-style-type: none">• Contenu de la RS• Débats	<ul style="list-style-type: none">• Définir le concept de «séparation hautement conflictuelle»• Décrire le contenu de la RS du MIE
Niveau 2: interpréter et se confronter	<ul style="list-style-type: none">• Prises de position	<ul style="list-style-type: none">• Cerner l'organisation de la RS du MIE
Niveau 3: organiser et ancrer ses positions	<ul style="list-style-type: none">• Principes organisateurs• Insertions sociales	

Méthodologie

- * Recherche qualitative
- * Entretiens semi-dirigés (durée moy.: 1h40)
- * Association libre, identification des débats et prises de position, exemples de la pratique (dernier dossier)
- * Stratégies d'analyse: analyse de contenu thématique, matrices et formation de catégories conceptualisantes (Miles & Huberman, 2003; Paillé & Muchielli, 2008)

Échantillon ($N = 27$)

- * 11 juges de la Cour supérieure
 - * 6 femmes, 5 hommes
 - * Âgés de 55,4 ans en moyenne
 - * Nommés à la Cour supérieure depuis 7,6 ans en moyenne
- * 16 experts:
 - * 9 travailleurs sociaux, 7 psychologues
 - * 11 femmes, 5 hommes
 - * Âgés de 51,3 ans en moyenne
 - * 14,9 années de pratique en moyenne

Résultats



Qu'est-ce qu'une séparation hautement conflictuelle?

- * Enfant au coeur du conflit ($n = 20$)
- * Recours répétés à la Cour (épaisseur du dossier) ($n = 17$)
- * Conflit qui perdure ($n = 16$)
- * Communication absente ou très difficile ($n = 14$)
- * Hostilité, rancœur, haine ($n = 14$)

Sens donné au MIE en contexte de séparation HC

Centré sur la réponse aux besoins psychologiques:

* Continuité

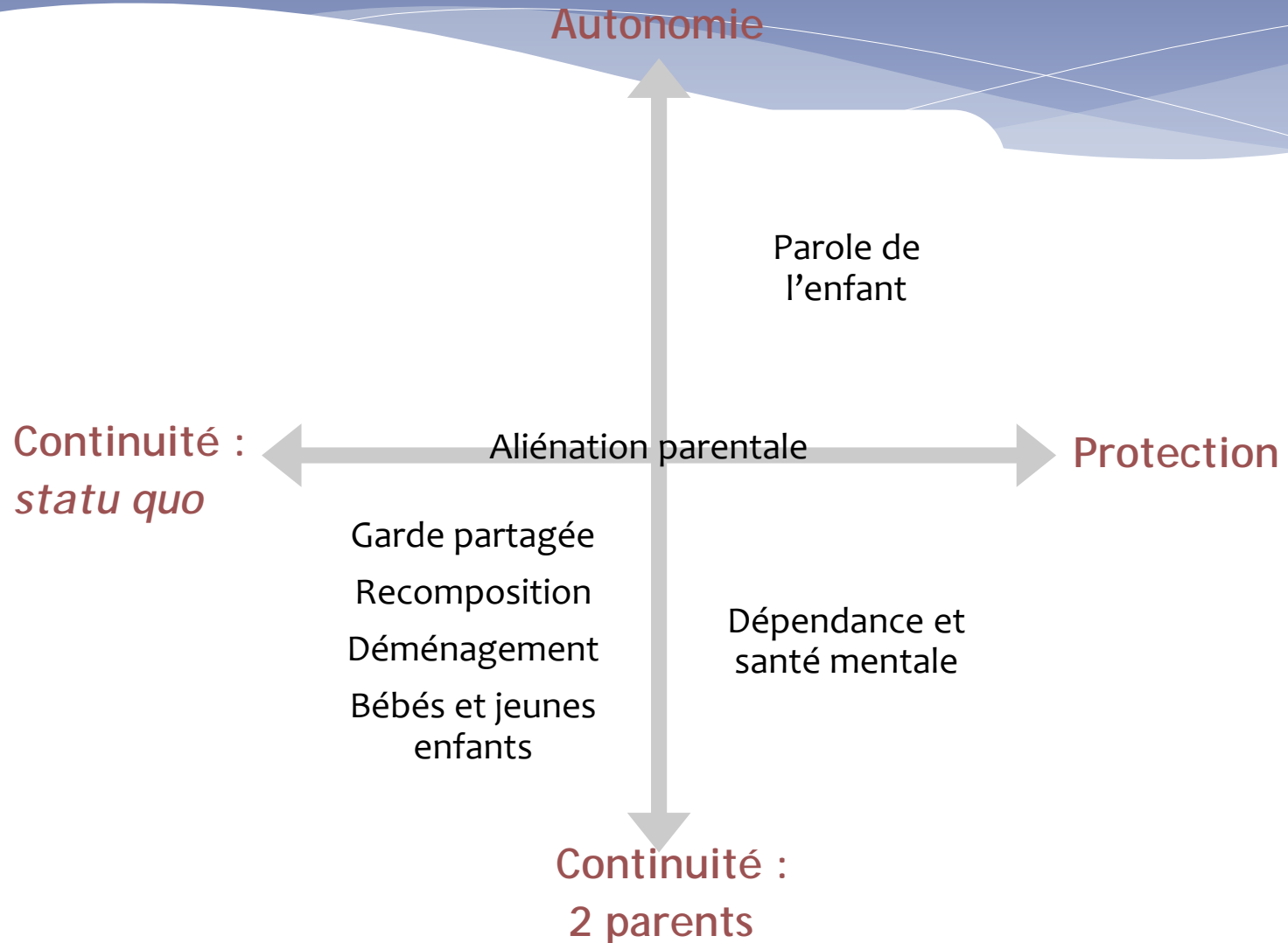
Préserver ce qui répond aux besoins de l'enfant dans son environnement actuel.

Continuer d'avoir accès à ses deux parents (n=19)

* Protection

Contre les risques, particulièrement ceux associés à la séparation hautement conflictuelle: tenir les enfants éloignés du conflit, améliorer la communication entre les parents (n=18)

Principes organisateurs de la représentation sociale du MIE et débats associés



Les prises de position

* Thèmes qui engendrent à la fois des débats et une prise de position personnelle:

- 1) La garde des bébés et des très jeunes enfants
- 2) L'importance du premier pourvoyeur de soins
- 3) La stabilité de l'enfant vs. le maintien des liens avec les deux parents
- 4) La communication et la coopération minimale entre les parents pour l'établissement d'une garde partagée
- 5) La violence conjugale
- 6) Le souhait de l'adolescent quant aux modalités de garde et d'accès

La garde des bébés et des très jeunes enfants

La garde partagée
n'est pas
appropriée (n=4)

**Accès courts/
fréquents/croissants
(n=15)**

La garde partagée
est parfois
appropriée (n=3)

Continuité: *statu quo*

Continuité: 2 parents

L'importance du premier pourvoyeur de soins

Je me rends compte qu'il y a des cas assez typiques, où la première figure parentale, la principale figure d'attachement de l'enfant, c'est la mère, parce qu'on est dans un modèle traditionnel ou quasi traditionnel, où la mère va, par exemple, prendre un congé maternité prolongé. Puis pour compenser la perte de revenus, le père va travailler comme un forcené [...]. Et là, rendu à l'éclatement du couple, on va essayer de faire passer le père pour un père absent, pour un mauvais père [...] Et moi, j'ai de l'empathie pour ces situations-là et l'idée n'est pas de blâmer la mère, mais c'est de voir ce qu'on peut faire pour le père aussi. (ju10)

Favoriser principal
pourvoyeur de
soins (n=2)

**l'autre parent
s'impliquer (n=11)**

Continuité: *statu quo*

Continuité: 2 parents

La stabilité de l'enfant

[...] j'ai deux petits garçons justement, de deux ans et trois ans, maman se sépare, elle déménage à deux heures de route de chez papa. Les petits garçons ont toujours vécu avec les deux parents et là madame, elle ce qu'elle veut, c'est une fin de semaine sur deux pour le papa [...] j'ai statué une garde partagée, une semaine, une semaine. [...] ces garçons-là, leur père, c'est la fin du monde, c'est leur idole, c'est leur modèle, c'est un papa extraordinaire et une maman extraordinaire, vraiment là. (ts5)

Stabilité dans le
sens du *statu quo*
(n=4)

Stabilité dans les
liens avec les 2
parents (n=7)

Continuité: *statu quo*

Continuité: 2 parents

La communication et la coopération minimale pour l'établissement d'une garde partagée

La garde partagée n'est pas appropriée/a peu de chances de fonctionner lorsque l'enfant est fortement pris à partie dans les conflits ($n=3$)

Protection

Le conflit ou le manque de communication ne sont pas des raisons suffisantes pour éviter une garde partagée ($n=16$)

Continuité: 2 parents

La violence conjugale

[...] on a beaucoup de pères qui vont en visite supervisées suite à une séparation ou au moment de la séparation, parce qu'il y a de la violence conjugale reconnue ou à tout le moins, en procès. Et moi, j'ai bien de la misère avec ça, parce que je pense qu'on prive les enfants de quelque chose qui est assez important. Et souvent on va entendre que, par exemple, dans les ressources de mères violentées, les enfants sont très déstructurés. Bien oui, mais il y a non seulement une rupture, mais la disparition d'un parent, qui peut-être, avait le rôle d'autorité dans la maison. (psy 6)

Violence et capacités parentales ne doivent pas être dissociées
(n=4)

nécessairement un mauvais parent / les allégations sont souvent fausses ou exagérées
(n=12)

Protection

Continuité: 2 parents

Le souhait de l'adolescent

Le choix de l'adolescent
doit généralement être
respecté ($n=11$)

Autonomie

L'adolescent n'a pas la
maturité nécessaire pour
décider de ses modalités de
garde ($n=10$)

Protection + Continuité: 2 parents

Variations selon l'insertion sociale?

- * Peu de différences (homme/femme, niveau d'expérience)
- * La stabilité dans le sens du *statu quo* et l'autonomie de l'adolescent sont davantage des points de vue de juges.

Quels sont les grands défis?

- * Développement d'outils permettant d'effectuer un triage des situations selon la nature et la sévérité des conflits;
- * Interventions qui allient le juridique et le psychosocial: spécialisées, rapides, flexibles et suivies dans le temps.
- * Une vision commune du MIE?

Quelles sont les questions qui subsistent?

- * Dans quelles conditions (âge de l'enfant, niveau et nature du conflit interparental, etc.) différents plans parentaux (garde partagée, garde exclusive, transitions fréquentes ou non d'un milieu à l'autre, etc.) soutiennent ou non l'adaptation de l'enfant et celle des membres de sa famille?
- * Comment vont les jeunes pour qui une décision de garde a été prise par le tribunal?

Période de questions